

Conseil Municipal du 24 juillet 2014

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO		X		M. MALANDRIN
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			PRESENT A PARTIR DE LA QUESTION 5
M. FORTIN	X			
Mme PAIGNE		X		MME HENRY
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY	X			
M. LEBOUCHER	X			
Mme LEMOINE	X			
Mme CHANEL	X			
Mme DUMAS		X		M. GEMEY
Mme PETIT	X			
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC		X		M. ORANGE

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **Pauline PETIT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 JUIN 2014 :

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 juin 2014.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la séance du 05 juin 2014.

2) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014 :

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 21 voix pour et une abstention (M. MERIT) adoptent le compte-rendu de la séance du 20 juin 2014.

3) MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF – BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT :

Nous avons reçu une correspondance de l'Association des Maires de France concernant la baisse programmée des concours financiers de l'Etat aux Collectivités locales :

- Diminution des dotations de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Cette baisse des dotations aura une double conséquence :

- sur la qualité des services essentiels rendus à la population
- sur l'investissement local, assuré pour plus de 60 % par le bloc communal, avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi

C'est pourquoi, l'AMF nous a adressé une motion de soutien à soumettre aux membres du Conseil Municipal.

Une copie de cette motion est annexée à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Avis et vote des membres du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 5 abstentions (opposition municipale) décident de soutenir la motion proposée par l'association des maires de France concernant la baisse des dotations de l'Etat au profit des Collectivités Territoriales.

4) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT :

Nous avons reçu des services du Département, la demande de renouvellement de notre convention de contribution au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le Conseil Municipal, en sa séance du 10 mars 2014, avait provisionné la somme de 2 100.00 euros pour le financement du FSL 2014.

	Subventions 2012	Observations 2012	Subventions 2013	Observations 2013	Subventions 2014	Observations 2014
FSL	1 985.88 €	Document reçu en mairie	2 016.28 €		Provision de 2 100.00 €	

Pour l'année 2014, la participation financière proposée aux Communes est de 0.76 euro par habitant.

Pour Doudeville, la participation financière proposée serait de $2\ 650 \times 0.76 = 2\ 014.00$ euros.

Vote des membres du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de reconduire la participation communale au Fonds de Solidarité Logement pour un montant de 2 014.00 euros pour l'année 2014.

5) ORGANISATION DU PERISCOLAIRE :

Présentation de l'organigramme :

Il a été désigné des référents pour l'organisation des activités périscolaires :

- Référent animateurs : Jean-Aimable FERVIN

Suppléant : Christine ROUGEOLLE

- Référent école élémentaire : Christine ROUGEOLLE

Suppléant : Aurélie BARET

- Référent école maternelle : Marie-Claude GUERIN

Suppléant : Sébastien DUARTE

- Gestion de la constitution des groupes : Sébastien DUARTE / Aurélie BARET

Participation des familles aux activités périscolaires :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, de demander une participation à hauteur de 3.00 euros par élève et par semaine aux familles qui inscriront leurs enfants aux activités périscolaires de 15h45 à 16h30.

Avis et vote des membres du Conseil Municipal :

M. DEFRANCE expose aux membres du Conseil Municipal l'estimation des coûts concernant la mise en place des activités périscolaires :

Coût salarial : 30 292.68 euros

Fluides (eau, électricité,...) : 7 000.00 euros (pour 1/9 d'occupation des locaux)

Acquisition de petit matériel : 2 700.00 euros

Soit un coût total de 40 000.00 euros

Pour 200 élèves concernés, le coût serait de 200.00 euros /élève/année scolaire.

A raison de 3.00 euros demandés aux familles, par élève, sur 34 semaines : la participation familiale serait de 102.00 euros/élève pour une année scolaire.

Pour financer le solde, 50.00 euros/élève proviendraient du fond d'amorçage (subvention de l'Etat) et 50.00 euros/élève seraient assurés par le financement communal.

M. DEFRANCE précise que les frais de fonctionnement liés aux activités périscolaires viendront en dégrèvement des frais de fonctionnement des écoles publiques.

Mme FICET ajoute que cette question a déjà été votée en Conseil du CCAS.

M. ORANGE demande pourquoi a été retenu un ratio de 1/9 pour le calcul des fluides sachant qu'ils sont aujourd'hui consommés dans le cadre des activités scolaires.

M. MALANDRIN annonce qu'il souhaite avoir la meilleure lisibilité possible du coût des activités périscolaires à DOUDEVILLE.

M. ORANGE demande s'il y aura un tarif dégressif pour les activités périscolaires selon le nombre d'enfants inscrits dans la même famille.

M. DEFRANCE lui répond que le tarif de 3.00 euros par enfant est un tarif unique.

M. PERCHE annonce que selon lui, faire payer le périscolaire, c'est être contre le périscolaire.

M. MALANDRIN lui répond que c'est un raccourci rapide et que de nombreuses communes aux alentours allaient aussi réclamer une participation aux familles pour financer ces activités périscolaires.

Arrivée de M. METAIS

M. FORTIN ajoute que la baisse des dotations de l'Etat (20 000.00 euros pour DOUDEVILLE en 2014) déséquilibre encore plus le bilan financier communal pour cette nouvelle organisation des rythmes scolaires.

M. ORANGE demande la liste des animateurs qui seront prévus dès la rentrée de septembre aux activités périscolaires.

M. DEFRANCE donne lecture de cette liste :

- Jean-Aimable FERVIN
- Nelly ROBERT
- Christine ROUGEOLLE
- Aurélie BARET
- Sébastien DUARTE
- Geneviève MERIT
- Laurent TABESSE
- Antoine DURUFLE
- 1 contrat aidé
- les 6 ATSEM
- Catherine ROBERT
- 1 enseignant (pour le midi)

M. ORANGE espère que les activités périscolaires ne se résumeront pas à de la simple garderie.

M. DEFRANCE précise que les projets sont évolutifs et se déclineront, pour le moment, en théâtre, sport, jeux de société (projets qui sont d'ores et déjà validés par les deux directrices des écoles publiques).

M. DURÉCU ajoute qu'il est dommage que le partenariat avec la CAF n'ait pas été poursuivi. Selon **M. DURÉCU**, il faut défendre l'école laïque et le fait de faire payer le périscolaire va à l'encontre de la vision que l'on peut avoir de l'école laïque.

M. MALANDRIN précise que le partenariat avec la CAF n'est pas annulé mais qu'il ne peut pas se faire actuellement dans ces conditions financières : **M. FORTIN** ajoute qu'un partenariat avec la CAF aurait porté le coût du périscolaire à 65 000.00 euros avec un subventionnement de 10.000 euros, soit un coût résiduel pour la Commune de 55 000.00 euros (contre 40 000.00 euros sans partenariat avec la CAF).

Les membres du Conseil Municipal par 18 voix pour et 5 voix contre (opposition municipale) décident de demander une participation à hauteur de 3.00 euros par élève et par semaine aux familles qui inscriront leurs enfants aux activités périscolaires de 15h45 à 16h30.

6) RECRUTEMENT D'UN EMPLOI AIDE POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Dans le cadre de l'organisation des activités périscolaires, il s'avère nécessaire de recourir à la création d'un emploi. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recourir à un emploi aidé afin de bénéficier d'un allègement de charges.

La répartition horaire du contrat aidé, sur 35 heures par semaine, serait :

Garderie du matin : de 7h15 à 8h45 sur 5 jours / semaine : 7h30

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : de 12h00 à 18h00 : 24h00

Ménage du mercredi après-midi à l'école maternelle : 3h30

Le recrutement se fera par l'intermédiaire de Pôle Emploi et de la Mission Locale.

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à engager ce recrutement.

Vote des membres du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 2 voix contre (M. PERCHE et M. ORANGE), 2 abstentions (M. DURÉCU et Mme LECLERC) et 19 voix pour (Mme FICET et la majorité municipale) autorisent M. le Maire à engager le recrutement d'un emploi aidé pour l'animation des activités périscolaires.

7) PRESENTATION DE L'ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE – CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE DOUDEVILLE :

Cette analyse financière a été demandée au Trésorier municipal et elle se base sur les exercices comptables des années 2011, 2012 et 2013.

Les données sont issues des comptes de gestion de la commune.

L'analyse financière ainsi que les ratios comptables des années 2011 à 2013 sont annexés à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Intervention de Mme GUENOUX.

Avis des membres du Conseil Municipal :

Mme GUENOUX commente l'analyse financière transmise par les services de la trésorerie de DOUDEVILLE : L'analyse ressort que deux courbes structurantes se croisent :

- La baisse des produits : suite à la diminution des taux d'imposition communaux ainsi que de la baisse des dotations de l'Etat aux Communes.

- l'augmentation des charges : d'une manière générale, elle concerne l'ensemble des charges et en particulier celles liées au Personnel communal. Une seule charge en diminution : les intérêts de la dette.

La capacité d'autofinancement (CAF) est correcte en 2011 mais elle arrive à un niveau critique en 2013 car elle devient négative (CAF nette de – 7 000.00 euros). Ce ratio explique que notre Commune ne peut donc plus investir.

Le financement des investissements communaux sans une CAF positive va entraîner une forte diminution des réserves financières (qui sont déjà faibles) et le recours à l'emprunt ne devient plus que la seule solution possible pour financer les investissements nouveaux.

Il devient donc important de diminuer les charges communales et/ou augmenter les produits.

Autre canal de financement des investissements à ne pas omettre : les subventions (Etat, Région, Département, Parlementaires,...) : Tout projet d'investissement devra faire l'objet d'une recherche des subventions possibles.

M. PERCHE expose aux membres du Conseil Municipal que cette analyse financière aurait dû expliquer comment furent utilisés les 1.6 millions découlant de l'augmentation de la fiscalité locale. L'analyse financière constate que si les impôts diminuent, les recettes diminuent aussi. La baisse des taux d'imposition est intervenue car le Préfet avait augmenté anormalement les taux d'imposition.

M. PERCHE souhaite que l'analyse financière réponde à la question : savoir ce qu'il y avait en 2008 à l'arrivée du mandant de M. DURÉCU et la situation en 2013, à la fin de leur mandat. L'analyse financière aurait dû porter sur un mandat total et non sur les trois dernières années.

M. MALANDRIN remercie M. WAUTOT, Trésorier municipal, pour l'analyse financière qui se révèle être d'une grande utilité. M. MALANDRIN précise aussi que l'intérêt de l'analyse porte sur l'avenir et les marges de manœuvre de la Communes et non sur le passé.

M. FORTIN ajoute que l'analyse financière porte sur une période de stabilité et de taux d'imposition conformes pour DOUDEVILLE.

M. DURÉCU précise qu'il sait que l'autofinancement à DOUDEVILLE est quasi nul : ce n'est pas une nouveauté. Par contre, il souhaite savoir comment la Collectivité peut encore économiser sur les charges.

M. DEFRANCE répond à M. DURÉCU que la décision d'embaucher un seul emploi aidé pour les activités périscolaires au lieu de cinq (prévus initialement par le projet initial), est déjà une économie sur les charges futures.

M. DURÉCU précise qu'il a dû contracter un emprunt de 900 000.00 euros durant son mandat pour le budget annexe ASSAINISSEMENT, dans le cadre des travaux de reconstruction de la station d'épuration. C'est pourquoi, il ne comprend pas que l'on puisse dire que les excédents des budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT ont permis d'abonder la trésorerie du budget VILLE, à l'instar des budgets BOIS BAUCHER et CENTRE DE TRI qui sont excédentaires.

M. MALANDRIN lui répond que les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT sont toujours des budgets communaux, y compris leur trésorerie.

Mme FICET intervient sur les 1.6 millions découlant de l'augmentation de la fiscalité locale : l'analyse financière ne donne toujours pas la réponse sur leur utilisation.

M. DURÉCU ne comprend pas pourquoi l'opposition de l'ancien Conseil Municipal s'opposait à l'époque sur la baisse des taux d'imposition en réclamant des taux encore plus bas. De plus, M. DURÉCU demande sur quels postes de fonctionnement seront diminuées les charges.

M. MALANDRIN lui répond qu'il est aujourd'hui difficile de diminuer des charges créées sous l'ancienne mandature, surtout quand il s'agit de charges de Personnel.

8) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2014 – PROPOSITIONS FINANCIERES DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES :

Les propositions de trois établissements bancaires sont annexées à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, selon la proposition retenue, pourront autoriser M. Le Maire à engager la procédure d'emprunt et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'emprunt.

Avis et vote des membres du Conseil Municipal :

Mme GUENOUX présente les trois réponses qui furent transmises par les organismes bancaires suivants :

- Le crédit agricole
- La caisse d'épargne
- La banque postale

La banque postale, à l'étude du dossier, a opposé un refus de financement pour les investissements 2014, sauf si la Commune engageait un plan de redressement.

Mme GUENOUX précise que les taux fixes sont historiquement très bas, ainsi que l'indice EURIBOR.

A la lecture des propositions, deux d'entre elles se détachent :

- Le taux fixe proposé par le crédit agricole
- Un prêt à multi-périodes proposé par la caisse d'épargne, avec un taux fixe sur 3 ans. Ce prêt pourrait permettre de faire des économies sur les 3 premières années (concernant les intérêts), sachant que le taux d'intérêt futur n'est pas plafonné.

M. MERIT ajoute que le prêt à multi-périodes manque de visibilité après la première période de 3 années.

M. MALANDRIN demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'option à retenir entre le prêt à taux fixe (crédit agricole) et le prêt à taux révisable (caisse d'épargne).

Les membres de l'opposition sont favorables au recours à l'emprunt pour le financement des investissements mais souhaitent s'abstenir sur le type d'emprunt à contracter (taux fixe ou révisable).

Vote des membres du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal ont voté :

- 9 voix (dont les pouvoirs) pour le prêt à taux révisable (caisse d'épargne)**
- 9 voix (dont les pouvoirs) pour le prêt à taux fixe (crédit agricole)**
- 5 abstentions pour le type d'emprunt à contracter (taux fixe ou révisable)**

M. le Maire, ayant voté pour le prêt à taux révisable (caisse d'épargne), sa voix est prépondérante et les membres du Conseil Municipal entérinent la décision de retenir le prêt à taux révisable proposé par la Caisse d'épargne.

9) ECOLE DE MUSIQUE – TARIFS 2014-2015 :

Présentation des tarifs de l'école de musique 2014/2015, votés en Conseil du CCAS du 10 juillet 2014 :

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE DE DOUDEVILLE 2014/2015

DOUDEVILLE (AVEC PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX FLEUR DE LIN DE 30%)

	SOLFEGE + INSTRUMENT	INSTRUMENT SEUL SUR DEROGATION OU 2EME INSTRUMENT	EVEIL	PARTICIPATION AUX ATELIERS
SOMME A REGLER A LA COMMUNE	575	495	150	50
COUT REEL AUX FAMILLES APRES DEDUCTION 30%	402,5	346,5	105	35

HORS DOUDEVILLE (AVEC PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX FLEUR DE LIN DE 30%)

	SOLFEGE + INSTRUMENT	INSTRUMENT SEUL SUR DEROGATION OU 2EME INSTRUMENT	EVEIL	PARTICIPATION AUX ATELIERS
SOMME A REGLER A LA COMMUNE	690	570	175	50
COUT REEL AUX FAMILLES APRES DEDUCTION 30%	483	399	122,5	35

HORS DOUDEVILLE (HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX FLEUR DE LIN AUCUNE PARTICIPATION)

	SOLFEGE + INSTRUMENT	INSTRUMENT SEUL SUR DEROGATION OU 2EME INSTRUMENT	EVEIL	PARTICIPATION AUX ATELIERS
SOMME A REGLER A LA COMMUNE	690	570	175	50
COUT REEL AUX FAMILLES	690	570	175	50

- 10% A PARTIR DU 2^{EME} PARTICIPANT

FOURNIR UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS

Avis des membres du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN ajoute que deux nouvelles mesures interviendront à la rentrée de septembre :

- Deux ou trois séances de cours pourront être offertes aux nouveaux élèves inscrits afin de découvrir l'activité musicale

- Les frais de fournitures qui pourraient être réclamés aux parents au cours de l'année seront dorénavant connus au moment de l'inscription.

M. DURÉCU ajoute que le Conseil du CCAS est revenu sur la tarification antérieure avec une tarification unique quel que soit le revenu des familles.

Mme GUENOUX répond que l'ancienne tarification prévoyait des tranches de revenus qui n'étaient pas utilisées. De plus, quels sont les revenus à prendre en compte sur la feuille d'imposition ? L'intérêt de la remise des 10 % est d'aider les familles les plus modestes.

M. ORANGE ne voit pas l'intérêt de faire payer aux familles les ateliers alors que ces ateliers permettent des représentations gratuites pour la Commune.

M. MALANDRIN lui répond qu'il comprend son interrogation mais le montant cumulé du tarif de base majoré de celui des ateliers est encore inférieur au tarif de l'année précédente.

10) BILAN DE LA FETE DU LIN 2014 :

Intervention de M. GEMEY

Le bilan sera remis le jour de la séance du Conseil Municipal.

Avis des membres du Conseil Municipal :

M. GEMEY donne lecture du bilan de la fête du lin. Le bilan est sensiblement le même que l'année précédente : Par contre, un chapiteau supplémentaire a été loué mais la dépense a été compensée par une diminution des frais de communication.

M. DUTHOIT précise qu'il a reçu des retours positifs des commerçants, suite à l'implantation d'un chapiteau supplémentaire sur la place Général de Gaulle.

M. LAURENT ajoute qu'il y a eu une bonne dynamique des services techniques durant ces trois jours de festivités.

Considérant l'exposé du bilan de la fête du lin 2014, une décision modificative est nécessaire afin de mandater la somme de 10 314.65 euros à l'association « Sauvegarde du patrimoine ».

Une provision de 5 000.00 euros avait été prévue au budget 2014 : un virement de crédit de 5 314.65 euros est nécessaire.

Proposition de décision modificative :

BUDGET VILLE 2014	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
6232 – FETES ET CEREMONIES		- 5 314.65
6574 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		+ 5 314.65

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le mandatement complémentaire de 5 314.65 euros à l'association « Sauvegarde du patrimoine » ainsi que la décision modificative.

M. GEMEY revient aussi sur la Fête de la Musique :

- Le groupe THE PULSE a assuré le 21 juin (coût 1 000.00 euros)
- Le groupe des ANDREWS s'est produit le 22 juin (coût 3 600.00 euros)

Avec les droits SACEM et les repas des musiciens, la Fête de la Musique revient à 5 160.00 euros.

Concernant la diffusion organisée le 06 juin (Commémoration du Débarquement – Une Journée Particulière), cette manifestation n'a rien coûté à la Commune.

11) DOSSIER CARREFOUR MARKET :

Intervention de M. MALANDRIN

M. MALANDRIN rappelle les dates clefs concernant l'instruction de ce dossier :

- le 1^{er} avril 2014 : dépôt d'un permis de démolir pour deux maisons d'habitation (délais d'instruction de deux mois)
- le 24 avril 2014 : M. MORTAGNE, Directeur du Carrefour Market, rencontre M. le Maire à l'occasion d'un entretien afin de présenter le permis de démolir et recueillir son avis.

Entre ces deux dates, deux rendez-vous structurants ont eu lieu :

- le 17 avril 2014 : Rendez-vous avec la Direction des Routes : les responsables de la DDR émettent des réserves sur la sortie envisagée par Carrefour Market sur le CD20.

- Le 24 avril 2014 : Rendez-vous avec le CAUE : ce permis de démolir va à l'encontre de la préservation du patrimoine architectural de DOUDEVILLE.

Le CAUE et les Architectes des Bâtiments de France vont alors répondre négativement à ce projet.

Le Bureau des Autorisation d'Urbanisme (BAU) va donc transmettre à la Commune un arrêté de refus du permis de démolir, en motivant l'opposition par une défense du Patrimoine de DOUDEVILLE et de la recherche d'une cohérence avec les dispositions actuelles du POS et du travail engagé sur le PLU.

M. MALANDRIN regrette le manque de temps restant entre le rendez-vous demandé par M. MORTAGNE et la fin de l'instruction du permis de démolir.

M. MORTAGNE a bien été informé de la décision du BAU.

Une rencontre entre M. MORTAGNE, les représentants de l'UCAD et les Adjointes a eu lieu le 24 juin dernier.

M. MALANDRIN donne la parole à M. GEMEY.

M. GEMEY ajoute que lors de cette rencontre du 24 juin, les Adjointes ont aussi émis des réticences sur ce projet de démolition de deux maisons sur le CD20.

Une solution médiane doit être trouvée : maintenir l'activité commerciale de Carrefour Market en centre bourg et préserver le patrimoine immobilier de DOUDEVILLE.

Le 04 juillet dernier, un rendez-vous entre M. GEMEY et M. MORTAGNE a eu lieu : un nouveau projet pour Carrefour Market est en cours de travail.

M. PERCHE ajoute qu'il est toujours difficile de contenter tout le monde dans ce type de dossier et que le problème des pompes à essence en centre bourg reste posé.

M. MALANDRIN tiendra informé les membres du Conseil Municipal, concernant l'évolution du dossier « Carrefour Market ».

12) TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Rappel de la délibération du 10 octobre 2012 :

Maternelle	4,71 E TTC
Primaire	4,78 E TCC
Adultes (pour information)	4,89 E TTC

Prix unique communiqué aux parents :

4,71 E TTC	Proposition : 3,27 E TTC à la charge des parents (et 1,44 E TTC de participation communale)	Proposition : Participation communale : 1,44 E TTC pour la maternelle
		Proposition : Participation communale : 1,51 E TTC pour le primaire

*

La société ANSAMBLE nous a transmis les tarifs applicables à la rentrée 2014 :

Maternelle	4,78 E TTC
Primaire	4,86 E TCC
Adultes (pour information)	4,98 E TTC

Monsieur le Maire propose qu'une règle de répartition de l'augmentation du prix du repas soit établie pour le mandat municipal, à savoir un prorata par rapport à l'existant.

Participation des parents : $3.27 / 4.71 = 0.69$ arrondi à 0.70

Participation communale : $1.44 / 4.71 = 0.30$

A ce titre, les parents prendront à leur charge 70 % de l'augmentation du prix du repas et la Commune prendra à sa charge 30 % de l'augmentation du prix du repas.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 6 abstentions (Mme CHANEL et les membres de l'opposition municipale) adoptent la règle de répartition (Familles/Communes) concernant l'augmentation du prix du repas :

à savoir un prorata par rapport à l'existant :

Participation des parents : $3.27 / 4.71 = 0.69$ arrondi à 0.70

Participation communale : $1.44 / 4.71 = 0.30$

Les parents prennent à leur charge 70 % de l'augmentation du prix du repas et la Commune prend à sa charge 30 % de l'augmentation du prix du repas.

Cette règle est établie pour le mandat municipal.

Pour la rentrée scolaire 2014, la répartition serait la suivante :

Maternelle	4,78 E TTC
Primaire	4,86 E TCC
Adultes (pour information)	4,98 E TTC

Prix unique communiqué aux parents :

4,78 E TTC	Proposition : 3,32 E TTC à la charge des parents (et 1,46 E TTC de participation communale)	Proposition : Participation communale : 1,46 E TTC pour la maternelle
		Proposition : Participation communale : 1,54 E TTC pour le primaire

L'augmentation de 7 centimes du prix du repas sera répartie de la façon suivante :

- 5 centimes à la charge des parents soit 3.32 euros par repas
- 2 centimes à la charge de la commune soit 1.46 euros par repas

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, en application à la règle votée précédemment, par 17 voix pour et 6 abstentions (Mme CHANEL et les membres de l'opposition municipale) décident que l'augmentation de 7 centimes du prix du repas, à la rentrée de septembre 2014, sera répartie de la façon suivante :

- 5 centimes à la charge des parents soit 3.32 euros par repas
- 2 centimes à la charge de la commune soit 1.46 euros par repas

13) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

Dimanche 27 juillet : foire à tout du comité des fêtes de Vautuit

Jeudi 14 août : Retraite aux flambeaux et feu d'artifice (prairie de Mme FERON)

Vendredi 15 août : Fête patronale et Corso Fleuri et inauguration d'une exposition hommage à René Cocagne au Carrefour du Lin

Lundi 18 août à 18h00 : CAO pour le PLU

Samedi 23 août : La grande vadrouille – Les Amis de Bourvil

Samedi 23 août : Tarot à la salle du Mont Criquet

Dimanche 24 août : Loto des AFN à la salle du Mont Criquet

14) QUESTIONS DIVERSES :

Première question :

M. MALANDRIN informe les membres du Conseil Municipal d'une correspondance reçue le 16 juillet dernier.

Un habitant de la rue de la Fosse Bretel déclare avoir éclaté un pneu dans cette rue et demande le remboursement du changement de pneu.

Il joint à cette correspondance la facture du remplacement du pneu datée du 02 juin 2014, pour un montant de 103.74 euros.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du Conseil Municipal sur cette demande de remboursement :

- 5 membres du Conseil sont pour un remboursement total de la facture**
- 2 membres du Conseil souhaitent qu'aucune suite ne soit donnée à cette requête**
- 16 membres du Conseil demandent un remboursement à hauteur de 50 % de la facture**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, demandent qu'une règle de remboursement soit établie.

Les critères pris en compte pourraient être :

- Le temps entre les faits et la déclaration en mairie**
- Le pneu abimé pourrait être présenté ou à défaut, une photographie de celui-ci**
- Une base de remboursement doit être établie**

Deuxième question :

Mme FICET a constaté des dépôts d'ordures autour des conteneurs du Vert Galant. M. MALANDRIN précise que VEOLIA est chargée de prendre les déchets recyclables. Des employés communaux ont aussi ramassé ces déchets et deux verbalisations de la gendarmerie ont eu lieu.

Troisième question :

M. DURÉCU demande où en est l'avancement du dossier concernant le Centre de Tri : En l'absence de la réponse de certains élus, M. MALANDRIN l'informe qu'une lettre a été envoyée aux Ministères il y a trois semaines. Suite à une réunion avec le Personnel du Centre de Tri, le déménagement serait prévu pour la mi-septembre.

Quatrième question :

M. ORANGE demande si nous avons reçu un rapport sur les boues de la station d'épuration ainsi que la position de la Commune sur la réfection de la rue de la Chambrette.

M. LAURENT lui répond que la question sera posée au syndicat du Caux Central concernant les boues de la station d'épuration. Pour la rue de la Chambrette, le dossier sera à nouveau étudié.

Cinquième question :

Une question fut posée dans l'assemblée sur la sécurité sur la RD20 :

M. MALANDRIN informe d'une première mesure de sécurité à savoir que des travaux de réfection de voirie auront lieu au mois d'août sur la RD20 : émulsion gravillonnée et mise en place d'une zone 30 de Groupama au carrefour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

La date de convocation de la prochaine séance est fixée

au jeudi 18 septembre 2014, à 20h00